

Sommaire

Page 1

☐ Édito

- *En guise de revue de l'année*

☐ Développement durable

- *Deux Data Centers géants
essonniens connectés à nos
dépens !*

Page 2

☐ Biodiversité

- *Parc Clause-Bois Badeau :
Que lui arrive-t-il ?*

☐ Développement durable

- *Un sapin pour Noël : quels
gestes pour l'environnement ?*

Page 3

☐ Urbanisme

- *Plan local d'urbanisme : où
en sommes-nous ?*

☐ Remerciements

☐ Développement durable

- *Et si on éteignait la lumière
la nuit ?*

Page 4

☐ Aménagement

- *Respect de l'arbre : fait-on
vraiment ce qu'il faudrait à
Brétigny ?*

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le
14/04/1992 et agréée au titre de l'article
L.121-8 du Code de l'urbanisme et de
l'article L.141-1 du Code de
l'environnement (arrêté préfectoral n°
2002-PREF.DCL/0366 du 19 /11/2002)

Directrice de publication : Annick ROMECE

Imprimerie Lefèvre

16 rue Denis Papin / ZA des
Montatons

91240 Saint-Michel-sur-Orge

ISSN : en cours

Éditorial

En guise de revue de l'année...

...nous avons voulu, dans ce numéro 79 de notre journal qui paraît en fin d'année, revenir sur quelques grands sujets d'actualité dans notre commune et vous faire part de nos analyses et réflexions.

La nécessité d'agir au plus vite pour maintenir un cadre de vie acceptable localement reste notre motivation. Plus nous serons nombreux à nous mobiliser, plus nous aurons de chances d'être entendus ; il suffit de regarder tous les drames qui se multiplient partout sur la planète, conséquences du dérèglement climatique en cours... pour en être convaincus.

Développement durable

DEUX DATA CENTERS GÉANTS ESSONNIENS CONNECTÉS À NOS DÉPENS !

Sans que les habitants de Brétigny n'aient été consultés, d'août à novembre, la ville s'est transformée en un vaste chantier, occasionnant gênes multiples, impossibilités de sortir son véhicule de chez soi ou de circuler !

Pourquoi ? Pour raccorder les deux Data Centers de Lisses et de Marcoussis. Des travaux de raccordement traversant les communes de Marcoussis, Montlhéry, Leuville, Brétigny, Bondoufle et Lisses. En pratique, cela consiste à relier des centres de données ensemble à l'aide d'une connectivité optique par paquets à haut débit, la technologie « Data Center Interconnect » (DCI). Plus simplement : tirer et enterrer un câble composé de milliers de fibres optiques sur les 17 km séparant les deux centres. Des travaux colossaux, tout comme leur coût environnemental. **Contrairement à ce qui a été communiqué par la Ville, ce n'est pas la municipalité qui a exigé que les voiries concernées par les travaux soient refaites à l'identique. Cela faisait partie du contrat pour toutes les communes traversées !**

Rappelons qu'avec 168 centres, l'Ile-de-France est la nouvelle terre d'accueil des datacenters dont 48 % en communes urbanisées peu denses comme en Essonne. La tendance actuelle étant à la « clustérisation » ou regroupement de Data Centers comme Data4 à Marcoussis, le plus grand d'Ile-de-France, qui regroupera à terme 23 bâtiments (10 encore en projet à ce jour), par opposition à la « dissémination » comme c'est le cas du data center de la société américaine CloudHQ, en construction à Lisses. Du coup, on les relie, les raisons avancées étant une sécurisation du partage d'informations, un meilleur débit et des transferts de données à moindre coût. Des économies toutes relatives quand on connaît le bilan énergétique de ces géants ! **Le monde numérique absorberait aujourd'hui 10% de l'électricité mondiale et représenterait 4% des émissions de CO2** (G. Pitron, L'ENFER NUMÉRIQUE, voyage au bout d'un like - 2021).

PARC CLAUSE-BOIS BADEAU : QUE LUI ARRIVE-T-IL ?

Parc urbain ou friche ? Voies vertes ou allées envahies et étroites ? Mare ou roselière touffue ? Aires de pique-nique ou espaces mal fréquentés et vandalisés ? Arbres bien taillés et haies bien menées ou broussailles envahissantes et arbres envahis par les « gourmands » et jamais entretenus ? Allées carrossables et « marchables » pour tous en toutes saisons (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, enfants avec trottinettes et draisennes, landaus, poussettes...) ou chemins de plus en plus impraticables par endroits, surtout par temps de pluie ? Et on pourrait encore en ajouter à la litanie.

Que se passe-t-il donc à Clause-Bois Badeau ? On nous avait promis un beau parc urbain avec de beaux arbres, des haies, des espaces de repos, des aires de jeux et un ruisseau bucolique et une mare avec canards, poissons et grenouilles, le tout d'une grande richesse biologique... Tout cela magnifiquement entretenu par une équipe de jardiniers disposant d'un local bien équipé. Et avec un suivi scientifique, soucieux d'un développement harmonieux de la flore... et de la faune et ayant un œil sur l'évolution des 2 friches préservées de l'ancien site.



Nous sommes loin de tout ça aujourd'hui. Et la situation semble se dégrader d'année en année. On ne sait toujours pas précisément qui en a la charge et à qui s'adresser pour présenter ses doléances.

De toute évidence, nous risquons de voir se poursuivre cet état d'abandon. **Qui pourra nous rassurer sur l'avenir de la gestion de ce parc, lieu emblématique de la commune ?**

Développement durable

UN SAPIN POUR NOËL : QUELS GESTES POUR L'ENVIRONNEMENT ?

Les fêtes de Noël impactent l'environnement, notamment à cause de la monoculture des sapins. Si nous tenons à cette tradition, adoptons des gestes simples pour limiter cet impact.

Recycler

Un sapin abandonné met des années à se décomposer. Collecté et recyclé, il peut devenir du compost ou du paillage, utiles pour les sols. Évitez les sapins floqués ou peints, car leurs produits chimiques empêchent le compostage.

Replanter un sapin en pot

Acheter un sapin en pot avec ses racines permet de le replanter après Noël, contribuant ainsi à la végétalisation de notre environnement. Pour maximiser ses chances de survie, exposez le peu à la chaleur et assurez-vous d'avoir un espace adapté à sa replantation.

Fabriquer son propre sapin

Une alternative créative et écologique consiste à créer son sapin avec des matériaux recyclés : branches, bois, livres empilés ou objets du quotidien peuvent former une décoration unique et respectueuse de l'environnement. Si vous vous lancez, n'hésitez pas à partager vos créations, notamment sur Facebook en taguant l'ADEMUB !

Célébrons les fêtes en beauté tout en pensant à notre planète. Joyeux Noël écoresponsable !

PLAN LOCAL D'URBANISME : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

L'ADEMUB, en sa qualité de personne publique associée (PPA), a été appelée à donner son avis sur le diagnostic et sur le plan d'aménagement et de développement durable (PADD). Bref aperçu.

Sur le diagnostic ou état de la situation de la ville en matière d'aménagement et d'urbanisme, gros document un peu orienté et avec quelques oublis, rien à redire. Pour sa part, le PADD fixe les grandes orientations en ces mêmes domaines pour les 10 ans à venir, donc à l'horizon 2035. C'est un catalogue de bonnes (et moins bonnes) intentions.

Pour l'ADEMUB, deux priorités s'imposent dès à présent : la non-artificialisation des sols et le développement de la biodiversité avec un sérieux rééquilibrage en faveur de la partie centrale de la ville trop soumise à un bétonnage excessif.

La Loi prévoit la fin de toute artificialisation pour 2050 au niveau national. Cela doit être beaucoup plus tôt à Brétigny où l'on n'a cessé d'artificialiser depuis plus de 30 ans. Le problème majeur réside dans le quartier Clause-Bois Badeau. Sur un périmètre fixé depuis l'origine du projet et une surface de quelque 45ha, le Conseil municipal avait prévu, en contradiction avec l'avis de l'ADEMUB, 2 400

logements. A son arrivée, le présent maire nous avait promis de réduire ce chiffre à 2 280 logements. Aujourd'hui on nous annonce 2 866 logements.

Mais qu'en sera-t-il réellement en 2029, date prévue de la fin du programme Clause-Bois Badeau ? Sachant que, par ailleurs, le PADD prévoit de densifier autour de la gare et de plusieurs artères importantes de la ville et qu'une partie des terres agricoles est promise à l'urbanisation. Cela sans compter l'artificialisation due à l'inévitable développement des nouveaux établissements publics

Ce ne sera plus 27 000 habitants, ni même 30 000, mais bien plus encore que comptera notre ville.

Mais toutes ces annonces du PADD n'ont aucun caractère d'obligation. Seules compteront juridiquement la définition des zones et la réglementation qui les accompagnera (notamment les % de surfaces non artificialisées), ainsi que la liste et l'adresse des emplacements réservés (ER), des Espaces boisés classés (EBC), des Espaces paysagers protégés (EPP), des monuments et bâtiments remarquables... **et la Charte de l'arbre à définir.**

A nous de nous battre pour que tout cela soit conforme à la ville que nous voulons pour nos enfants.

Remerciements : L'association La Rustine, atelier participatif d'entretien-réparation de vélos à Brétigny profite de ces quelques lignes pour un double remerciement. Remerciements à l'ADEMUB qui a participé activement à sa création et à sa renommée, et remerciements à Monsieur RÉAULT, généreux donateur en outils multiples et pièces de rechange de qualité professionnelle qui permettront à la Rustine d'affirmer ses compétences. Nous rappelons que Monsieur RÉAULT a tenu le dernier commerce de cycles à Brétigny de 1952 à 1983, grand magasin situé rue du Général Leclerc. Nous lui souhaitons une retraite heureuse.

Développement durable

ET SI ON ÉTEIGNAIT LA LUMIÈRE LA NUIT ?

La pollution lumineuse pose un problème de santé publique, consomme beaucoup d'énergie, perturbe la biodiversité. Des mesures de réduction de l'éclairage public en ville ont été prises dans toute la France dans un souci d'économies et de respect de l'environnement.

Cœur d'Essonne Agglomération et ses 21 communes ont fait également ce choix : une lettre officielle de l'Agglo et de la Mairie de Brétigny a été envoyée aux habitants pour les informer d'un plan d'extinction de l'éclairage public la nuit à partir du 2 janvier 2023. La ville de Brétigny a dans un premier temps, éteint son éclairage **entre une heure et cinq heures du matin**, mais a décidé de revenir sur cette mesure en décembre 2023, sans information préalable, invoquant des raisons de sécurité, argument souvent avancé pour maintenir l'éclairage nocturne. Seules, deux communes de l'Agglo ont pris cette décision, Morsang et Brétigny.

Des solutions adaptées existent – moins de luminaires, luminaires à détection, luminaires moins polluants, modulation de l'intensité de l'éclairage suivant les quartiers.

Nous souhaitons fortement que la réflexion se poursuive pour parvenir à revenir à une situation qui permette à la fois de protéger la faune nocturne et de réaliser des économies en matière d'énergie.

Aménagement

RESPECT DE L'ARBRE : FAIT-ON VRAIMENT CE QU'IL FAUDRAIT À BRÉTIGNY ?

Il y a un an, en plein été 2023, la magnifique haie de thuyas qui isolait le stade du gymnase du complexe sportif Delaune, barrière végétale de plus de 2 mètres, infranchissable et habitée, a été rasée. L'année précédente, en 2022, les magnifiques arbres du parc des Ardrets, ont été massacrés.

Quelles leçons en ont été tirées ? Aucune.

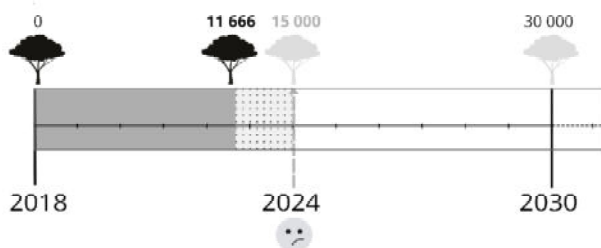
A-t-on planté les arbres promis ? **Non ! Pire, on continue le massacre** : Après une bonne dizaine d'années d'abandon, et beaucoup de retard, le centre commercial de la Moinerie va enfin réouvrir ses portes. C'est très bien mais, sans doute, pour faire « propre » et pour que les enseignes des magasins soient bien visibles, quelle belle idée que d'avoir sévèrement élagué les quatre magnifiques oliviers qui accueillent les visiteurs !

Seulement voilà, la taille des oliviers se pratique en fin d'hiver, à partir du mois de février, car il faut attendre que les froids rigoureux soient terminés, le gel risquant de leur être fatal.

Une taille début novembre, vraiment ? Espérons que les oliviers survivront.



*Et l'opération 30 000 arbres ?
Le compte n'y est toujours pas !*



BULLETIN D'ADHESION 2025

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Mail :

J'adhère ⁽¹⁾, je renouvelle mon adhésion ⁽¹⁾ à l'ADEMUB pour l'année **2025** - Ci-joint ma cotisation ⁽²⁾ de €

Bulletin à renvoyer à **ADEMUB : Présidente : Annick ROMEC – Siège : 4 rue Anatole France - 91220 Brétigny-sur-Orge**

Trésorière : Annie KERGOURLAY – 27 rue du Général Leclerc - 91220 Brétigny-sur-Orge

Modes et facilités de paiement ⁽¹⁾ : - Par chèque bancaire à l'ordre de : ADEMUB

- Par virement au compte suivant : IBAN : FR76 1027 8062 2100 0248 4354 170 BIC : CMCIFR2A

(Préciser : « adhésion 2025 » dans le virement)

⁽²⁾ **Cotisation simple : 20,00 €**

Cotisation couple : 30,00 €

Cotisation de soutien : 40,00 €

Cotisation petit budget : 10,00 €

Si vous versez une cotisation de soutien et que vous adhérez en couple, merci de cocher la case :

Signature :

⁽¹⁾ rayer la mention inutile

⁽²⁾ choisir la cotisation que vous voulez verser

Un reçu est délivré pour la déduction fiscale légale accordée aux associations de défense de l'environnement

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr